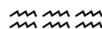


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **10 novembre 2015**
à 20 h 00

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Mme Martine ALAFACI, 1^{ère} Adjointe au Maire, M. Denis KUSTER, 2^{ème} Adjoint au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire (arrive au point 7, à 22h00), Mme Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Eliane HERZOG, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Régine SORG, Bernard EICHHOLTZER (arrive au point 6, à 21h40) et Rozenn RAMETTE.

Absences et retards excusés :

M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, qui a donné procuration, pour les points examinés avant son arrivée en séance, à Mme Régine SORG

M. Christian BEYER, qui a donné procuration à M. Léonard GUTLEBEN

Mme Marie-Pascale STOESSLE, qui a donné procuration à Mme Eliane HERZOG

M. Henri VORBURGER, qui a donné procuration à Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH

M. Bernard EICHHOLTZER, qui a donné procuration, pour les points examinés avant son arrivée en séance, à Mme Rozenn RAMETTE

M. Jean-Luc FREUDENREICH, conseiller municipal

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

M. le Maire salue cordialement l'assemblée.

Avant d'examiner l'ordre du jour de la séance, il rappelle la raison qui a conduit à devoir déplacer la présente réunion, initialement programmée le 12 novembre, en l'occurrence la visite ministérielle, à cette date, de M. André VALLINI, secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale.

M. le Maire expose le contexte et les principaux détails des préparatifs de cette visite, en indiquant en particulier que le ministre a répondu à l'invitation de l'association des maires ruraux du Haut-Rhin, dont Eguisheim est membre, pour une réunion avec les élus locaux des communes du département membres de l'association, consacrée à la réforme territoriale et en particulier à la loi dite NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République).

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2015

Mme Régine SORG communique à l'assemblée une observation que M. Patrick HAMELIN l'a chargée, en son absence, de relayer.

Il juge en effet exagérément fortes certaines mentions à l'égard de la Chine portées dans la rédaction du point 9-1 "Projet de parrainage d'une commune au Tibet", en faisant observer l'ouverture au monde croissante de ce pays, dont il est clair que la population deviendra un acteur majeur sur le plan touristique dans un avenir proche, et dont il pourrait être dommageable de s'aliéner les bonnes grâces pour ce motif.

M. le Maire considère pour sa part qu'il est important, au contraire, de montrer à la Chine l'importance accordée, au plan international, à la situation des droits de l'Homme dans le pays. Il estime que des actions, y compris seulement symboliques comme celle-ci, menées conjointement au niveau international, peuvent produire des effets positifs, citant l'exemple de l'Iran, asphyxié par un embargo qui l'a conduit à des concessions significatives.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2015 est toutefois approuvé par 18 voix pour, sans modification ni autre observation.

[...]

POINT 4 : Projet d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques

M. le Maire expose qu'un appel à projets régional, soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a été lancé pour permettre aux collectivités d'équiper leur territoire de bornes de recharges pour véhicules électriques, afin de réaliser un maillage. La date limite pour le dépôt des dossiers est le 31 décembre 2015.

La communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (PA.RO.VI.C.) a proposé aux communes d'Eguisheim et de Rouffach d'installer des bornes de recharge, en raison de leur fréquentation touristique. Toutefois, la compétence en matière de création, d'exploitation et d'entretien d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides a été attribuée aux communes par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Par conséquent, il est nécessaire que les communes concernées délibèrent afin d'être les porteurs de ces projets, et afin de déposer les dossiers de demande d'aides à l'ADEME.

Il existe 3 types de bornes :

- les bornes à charge rapide, puissance nécessaire 40 kVA, 15 minutes pour un « plein », qui sont destinées aux grandes stations-service car elles nécessitent une infrastructure importante. Deux sont prévues dans le Haut-Rhin, sur les aires de service de l'A35 ;
- les bornes semi-rapides, 90 minutes pour une charge, qui nécessitent une puissance de 22 kVA, disponibles dans les centres urbains et adaptée à une clientèle de passage ;
- les bornes lentes, 5 h de temps de charge, puissance nécessaire de 3 kVA, destinée aux parkings à longue durée, ainsi qu'aux aires de covoiturage.

Chaque borne comprend deux places, ainsi qu'une possibilité de charger des vélos électriques.

Il est proposé d'équiper d'une borne semi-rapide les lieux touristiques principaux, Eguisheim et Rouffach, et d'implanter une borne lente sur l'aire de covoiturage de Rouffach, vers l'usine Mahle et la gare.

Les coûts annoncés sont de 7 000,00 € HT pour une borne semi-rapide et de 2 500,00 € pour une borne lente, auxquels il convient de rajouter le génie civil, de l'ordre de 1 500,00 € en moyenne.

La supervision reviendrait à 1 000,00 € annuels environ.

Les aides de l'ADEME à l'investissement sont de 50%, avec un plafonnement à 3 000,00 € pour les bornes semi-rapides.

Il est indéniable que le parc de véhicules électriques va se développer et qu'une offre en matière de recharge est incontournable. L'ensemble des territoires touristiques s'équipe.

La communauté de communes PA.RO.VI.C. participera à l'investissement avec les communes par fonds de concours, puis celles-ci assureront le fonctionnement, tout en percevant les recettes. Souvent, des cartes prépayées sont proposées dans les offices de tourisme, en général à 5,00 € la charge.

Le Conseil municipal,

Après délibération,

Par 18 voix pour,

⇒ APPROUVE l'implantation d'une borne semi-rapide à proximité de la Mairie ;

⇒ AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'ADEME ou de tout autre organisme, afin de mettre en œuvre le projet ci-dessus ;

⇒ PREND ACTE de l'observation de M. André MERCIER, qui fait remarquer le coût relativement élevé de l'abonnement électrique de telles bornes, qu'il reviendra à la commune d'assumer.

POINT 5 : Recours en matière d'urbanisme

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération en date du 23 avril 2014, portant délégation de compétences au Maire ;

Vu le permis de construire n° PC 068 078 15 B0001 délivré en date du 9 juin 2015 à M. Jean-Luc FREUDENREICH en vue de la construction d'un local viticole (hall de stockage et cave), rue du Muscat ;

Vu le recours contentieux enregistré par le tribunal administratif de Strasbourg en date du 27 octobre 2015, émanant de Mme Laurette SCHNEIDER, tendant à l'annulation de ce permis de construire ;

Entendu les précisions apportées par M. le Maire quant au contexte de l'affaire et aux principales motifs soulevés dans le recours ;

Après délibération,

Par 18 voix pour,

⇒ CONFIRME l'habilitation permanente conférée à M. le Maire par la délibération susvisée, en matière de défense des intérêts de la commune dans les dossiers judiciaires ;

⇒ AUTORISE M. le Maire à entreprendre toute démarche et à signer toute pièce en rapport à ce dossier, dont la défense est prévue d'être confiée à Me Martin MEYER, avocat à STRASBOURG, les frais afférents devant être couverts par l'assurance de la commune ;

[...]

POINT 6 : Rapport d'activité 2014 de la communauté de communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

M. Bernard EICHHOLTZER arrive au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

L'article L.5211-39 du Code général des Collectivités locales prévoit que le Président de la Communauté de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Par conséquent, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance de ce rapport.

Conseil municipal,

Vu le rapport d'activité 2014 de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » ;

Après délibération,

⇒ DÉCLARE avoir pris connaissance de ce rapport d'activité 2014, sans formuler d'observations ;

⇒ PREND ACTE toutefois des remarques suivantes, émises au cours des débats suscités par certains sujets évoqués dans le rapport, parmi lesquelles, notamment :

- La nécessité de réactiver, au besoin en l'adaptant, le service de transport à la demande en covoiturage à destination de Colmar, initié par la commune voici plusieurs années ;
- Les difficultés actuellement rencontrées par de nombreuses structures de petite enfance sur le territoire ;
- L'intérêt, souligné par Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH, de réfléchir à un travail en commun renforcé entre les structures périscolaires de toutes les communes du territoire, notamment pour une offre durant les grandes vacances, ce à quoi Mme Hélène ZOUINKA répond que le service animation-jeunesse se développe actuellement, des référents dans chaque commune ayant été nommés ces derniers mois ;
- La réflexion à mener pour mieux et davantage informer la population locale des divers services mis en place par la communauté de communes, qui pourrait notamment prendre la forme, comme le suggère Mme ZOUINKA, d'une présence renforcée sur les réseaux sociaux ;
- Enfin, M. NOEHRINGER fait observer que la commune est bien mieux représentée au sein de la communauté de communes qu'elle ne l'aurait été au sein de Colmar Agglomération, si ce choix avait été fait en 2011, en particulier depuis une récente révision des conditions de représentation au sein de cet organisme.

POINT 7 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

M. Patrick HAMELIN arrive au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets prévoit que le Président de la communauté de communes adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Par conséquent, le Conseil municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

Le Conseil municipal,

Vu le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » ;

Après délibération,

- ⇒ DÉCLARE avoir pris connaissance de ce rapport, sans formuler d'observations ;
- ⇒ PREND ACTE toutefois des remarques suivantes, émises au cours des débats suscités par certains sujets évoqués dans le rapport :
 - M. Léonard GUTLEBEN, réagissant à l'information selon laquelle l'incinération revient, à tonnage égal, trois fois plus cher que le recyclage, souhaiterait que des aides à l'investissement soient décidées par la communauté de communes, afin de permettre d'équiper, en particulier, les rues de la commune de poubelles favorisant le tri, qui font actuellement défaut ;
 - M. le Maire communique par ailleurs à l'assemblée les éléments d'explication justifiant l'augmentation, décidée par la communauté de communes, s'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, passée de 8 à 9 points, soit 12,50 % d'augmentation, rendue incontournable du fait d'une forte hausse de TVA sur le secteur des déchets, et du fait d'un effet de rattrapage, le taux ayant préalablement été maintenu inchangé depuis 2008.

[...]

POINT 9 : Compte-rendu des travaux de commissions et des délégués au sein de structures intercommunales

a) Commission Patrimoine communal et urbanisme

M. Denis KUSTER, qui préside également la commission chargée de suivre le dossier de la révision du P.L.U., signale que celle-ci s'est réunie à deux reprises ces dernières semaines. Une première réunion était consacrée aux projets d'aménagement et de développement durable, la seconde abordait les premières esquisses en termes de zonage.

Il informe l'assemblée, d'autre part, que la consultation d'entreprises, dans le cadre de l'opération de réaménagement-extension de l'office du tourisme, a été lancée dernièrement. De nombreux retraits de dossiers sont d'ores et déjà constatés, ce qui peut laisser augurer l'obtention de prix intéressants, lors de l'ouverture des plis fixée au 23 novembre prochain.

Sur le plan financier, dans ce dossier, M. le Maire informe l'assemblée de la récente confirmation de l'obtention d'une subvention de l'Etat, au travers de la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux), à hauteur de 30% du coût global, soit quelque 116 100 €, ce qui constitue une excellente nouvelle.

M. KUSTER aborde ensuite le dossier subséquent de la rénovation du local du rez-de-chaussée de l'ancienne école des filles, dans la maison dite Mgr Stumpf, qui doit accueillir l'office du tourisme, le temps du chantier affectant ses propres locaux. Durant cette période, les activités de l'école de musique qui s'y tiennent habituellement sont transférées au local du rez-de-jardin de l'espace culturel Les Marronniers.

Cette solution a en effet, en définitive, été jugée éminemment préférable au déménagement de l'office du tourisme au sein de la salle Marianne de la mairie, qui aurait occasionné des difficultés d'organisation significatives pour les activités de la mairie.

Ainsi que l'expliquent conjointement M. le Maire et M. KUSTER, les travaux de rénovation de ce local de la maison Mgr Stumpf porteront sur des travaux de peinture, de faux-plafond et d'électricité. Ils sont programmés à compter de la première semaine de décembre 2015 pour les travaux d'ordre électrique (confiés à l'entreprise LOVISA, d'Eguisheim, pour un montant de 3 989,00 € HT), suivis de la mise en place du faux-plafond et des travaux de peinture (pour un total de 8 394,08 € HT, confiés à l'entreprise LAMMER de Wihr-au-Val).

À l'interrogation de M. Léonard GUTLEBEN, M. KUSTER confirme que, s'agissant de la toiture, le projet a bien été retravaillé selon ce qui avait été communiqué précédemment à l'assemblée, permettant ainsi de réduire significativement sa hauteur, et donc les désagréments occasionnés pour les riverains.

Rappelant que ce local n'est pas le seul du bâtiment à être en mauvais état, Mme Hélène ZOUINKA signale que l'ancienne salle de prières du 1^{er} étage, également utilisée par l'école de musique, est également très vétuste. Il est envisagé de programmer sa rénovation en 2016, lors du débat budgétaire. Ainsi, comme le fait observer M. le Maire, ce bâtiment stratégique, situé au cœur du village, aura pu, en plusieurs étapes, être rénové.

Dans le même ordre d'idées, M. le Maire informe l'assemblée que le club de théâtre alsacien, qui occupait régulièrement, durant la saison théâtrale, le sous-sol de l'espace culturel les Marronniers pour ses répétitions, s'est vu attribuer le local du 2^{ème} étage du dépôt d'incendie, libéré depuis un an par la section tennis de table, où ils ont l'autorisation de laisser à demeure les accessoires nécessaires à leurs répétitions.

L'opportunité d'une rénovation, à moindres frais, des 44 volets de l'école élémentaire "la Vigne en fleurs", au travers d'un projet d'école avec le lycée technique de CERNAY, nécessite une prise de position assez rapide, pour laquelle M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal, en anticipation du budget 2016, ce qui suscite la désapprobation de M. Patrick HAMELIN, Adjoint au Maire en charge des finances.

L'examen de ce dossier, dont il s'avère qu'il nécessite encore quelques vérifications sur le plan tarifaire, est toutefois repoussé à une séance ultérieure.

b) Service technique – commission Environnement, fleurissement, espaces verts

M. Léonard GUTLEBEN, Adjoint au Maire référent du service technique, informe l'assemblée des graves problèmes d'effectifs persistants dans le service.

Un nouvel agent vient en effet de solliciter un congé de longue maladie, ce qui, combiné au récent départ d'un agent en emploi aidé, qui a trouvé un emploi dans le secteur privé, réduit de moitié les effectifs du service, en une période où il est particulièrement sollicité. Il détaille l'organisation mise en place dans l'attente de renforts, au travers d'heures supplémentaires notamment, et précise que le recrutement d'un agent non titulaire, positionné en remplacement de l'agent malade, est en cours.

Il informe également l'assemblée de la parution récente d'une annonce pour procéder au recrutement d'un nouvel agent d'encadrement, responsable du service, l'actuel titulaire de ce poste étant toujours absent pour maladie.

M. le Maire indique que le recours récurrent à des salariés en contrat d'avenir présente des limites, et qu'il ne saurait en aucun cas remplacer, à moyen ou long terme, un agent titulaire expérimenté manquant actuellement dans l'équipe.

M. le Maire demande donc au Conseil municipal de faire preuve d'une certaine souplesse et compréhension, dans la perspective prochaine de ces recrutements, destinés à stabiliser et à renforcer le service, qui montre depuis plusieurs années déjà des signes de fragilité.

Quoi qu'il en soit, comme le souligne M. GUTLEBEN, l'on ne fera pas l'économie d'une réorganisation profonde, intégrant une réflexion sur l'opportunité de sous-traiter davantage de choses.

À Mme Michèle SCHNEIDER, suggérant de s'appuyer davantage sur la communauté de communes ou ses communes membres, dans l'optique d'une mutualisation renforcée des moyens, M. GUTLEBEN se montre dubitatif, préférant dans un premier temps renforcer les moyens propres faisant actuellement défaut, les besoins de toute nature étant fréquemment identiques à un moment donné dans toutes les collectivités.

En marge de ces sujets, Mme Martine ALAFACI informe les conseillers municipaux que les séances de bricolage mises sur pied pour réactualiser les décorations de Noël ont rassemblé 7 à 8 personnes en moyenne par séance. Trois séances supplémentaires ont du reste été programmées, pour aider à la mise en place des décorations fabriquées.

[...]

c) Commission Parking, circulation et stationnement

Son président, M. André MERCIER, rend compte de la teneur de la réunion de commission qui s'est tenue ce jour.

Des difficultés dans la matérialisation réglementaire des panneaux de fin des zones "30" ont été soulignées à cette occasion, qu'une visite sur site permettra d'améliorer.

La commission a également formulé trois propositions, ainsi qu'il suit :

- Devant la propriété SCHNEIDER, 11 rue Porte Haute, sont proposés des zébras pour contenir le stationnement et laisser dégagée l'entrée de la propriété ;
- Rue du Muscat, de fréquents cas de contresens sont toujours relevés. Un marquage au sol adapté (une flèche) est prévu à la sortie du parking de l'espace culturel Les Marronniers ;
- La rue du 1^{er} R.E.C. avait été créée dès l'origine pour être mise à sens unique, qui n'avait pour l'heure jamais été mis en place. Compte tenu toutefois des difficultés récurrentes de circulation, au vu de son étroitesse, il est proposé d'instituer le sens unique (sud-nord) dans cette voie.

Le Conseil municipal,

Après délibération,

⇒ APPROUVE, par 18 voix, ces propositions ;

⇒ CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire en vue de la mise en application au plus vite de ces nouvelles dispositions ;

⇒ PREND ACTE de l'impatience manifestée par M. Patrick HAMELIN quant à la concrétisation d'un aménagement de voirie, par reprofilage, au carrefour rue du Muscat / rue des Vendangeurs, pourtant budgétisé, ce à quoi M. MERCIER répond que la commission se penchera à nouveau sur le sujet pour vérifier, en particulier, le maintien des conditions tarifaires obtenues lors de l'établissement des premiers devis, déjà assez anciens.

d) Commission Vie associative

Mme Eliane HERZOG, sa présidente, informe l'assemblée qu'elle projette d'affecter les 1 000,00 € de sa ligne budgétaire annuelle de fonctionnement à l'acquisition d'une tente pliante supplémentaire, l'acquisition d'une seule structure de cette nature ayant pour l'heure été programmée au budget 2015. Cette proposition recueille l'approbation du Conseil municipal.

Elle relaie par ailleurs la recherche de bénévoles, par l'association de l'Age d'Or, pour participer à la tenue du stand au marché de Noël, lors du week-end du 4 décembre.

e) Commission des Affaires scolaires

Mme Hélène ZOUINKA, qui préside la commission, indique que 6 nouveaux élèves ont rejoint l'école élémentaire depuis la rentrée, soit un total de 109 élèves à présent, sans compter un élève scolarisé temporairement durant le marché de Noël.

Revenant sur le projet d'accueil d'une famille de migrants dans le logement de l'école maternelle, Mme ZOUINKA signale avoir rencontré la directrice de l'école, de même que la directrice de l'association périscolaire les P'tits Loups.

Le sujet a également été évoqué en conseil d'école, et le sera prochainement à l'occasion d'une rencontre avec l'association des parents d'élèves. L'objectif est de parvenir à établir un certain nombre de règles en vue de préparer l'accueil envisagé.

f) Commission Culture

Après avoir rappelé la tenue prochaine du spectacle "Mademoiselle Julie" à l'espace culturel "les Marronniers", le 13 novembre, Mme ZOUINKA, qui préside également la commission Culture, annonce que cette commission reprendra en mains cette année l'organisation de la fête de la St-Nicolas, pour y apporter quelques améliorations. À noter que des membres du Conseil municipal des enfants sont intéressés pour y contribuer.

Des modalités pratiques d'organisation de la fête de la Ste-Lucie du 11 décembre prochain sont également évoquées.

Dans le même ordre d'idées, M. le Maire informe l'assemblée qu'une exposition de plein air, tenue à disposition par l'association des Noëlies, sur le thème des "Nativités des musées de Strasbourg", qui se présente sous la forme de 12 bâches de 2 x 3 m, sera déployée dans la ceinture des Remparts.

POINT 10-1 : Information – projet d'extension du parking de la mairie

M. le Maire informe l'assemblée qu'une étape importante dans le long contentieux portant sur le projet d'extension du parking de la Mairie vient d'être atteinte.

En effet, il communique aux conseillers la décision, favorable à la commune, de la Cour administrative d'Appel de NANCY en date du 2 juin 2015, qui rejette les conclusions tant de Mme GASCHY que de M. GRUSS, et qui rétablit la déclaration d'utilité publique, laquelle porte à nouveau pleinement effet.

Il donne lecture des principaux extraits de cette décision, qui est désormais définitive, puisqu'il vient d'être obtenu confirmation formelle, en date du 22 octobre 2015, qu'aucun

recours n'avait été déposé par les parties adverses dans le délai dont ils disposaient à cette fin.

L'utilité publique du projet n'est donc plus contestée, ce qui permet à présent d'envisager plus sereinement sa concrétisation.

M. le Maire précise également, et le déplore, que les nombreuses procédures engagées au fil des ans ont en définitive été coûteuse pour la commune. Le plafond de la garantie de la protection juridique communale ayant été atteint, environ 26 000 € de frais d'avocats et de frais de justice divers sont restés, en sus, à la charge de la commune du fait des recours successifs sur ce dossier-là.

Le Conseil municipal,

Après délibération,

⇒ PREND ACTE de cette information.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

- M. le Maire réitère une information déjà communiquée lors d'une précédente séance, tenant à la distribution en cours par les sapeurs-pompiers, en marge de la vente des calendriers, de carnet de conseils et de recommandations pour éviter les incendies, de manière à sensibiliser le public contre ces risques, accrus en hiver.
- M. Léonard GUTLEBEN et M. le Maire annoncent conjointement que le label "4 fleurs" vient tout dernièrement d'être confirmé à la commune.

Les membres de la commission qui a pris part à la confection du dossier, toute l'équipe du service des espaces verts, ainsi que les bénévoles mis à contribution, sont chaleureusement remerciés pour ce résultat très satisfaisant. Le prochain audit se tiendra en 2018.

[...]

Fin de la séance : 23h25.